



Niort, le jeudi 19 mai 2022

Contact : coord@marais-poitevin.org

Objet : Convocation du conseil d'administration

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration de la Coordination pour la défense du Marais Poitevin se réunira le :

Date : Vendredi 10 juin 2022 à 20h30

Lieu : Maison des associations, 12 rue Joseph-Cugnot (Niort).

Ordre du jour :

- Infos des associations
- Modification du bureau (délibération)
- Temps des instances
- Sécheresse (arrêtés, actualités, etc.)
- Questions diverses

Nous vous remercions par avance de votre participation à cette réunion en votre qualité de *représentant associatif membre du conseil d'administration*. Afin que le quorum soit atteint, si toutefois vous ne pouvez pas venir, vous trouverez ci-dessous un pouvoir à nous retourner par mail coord@marais-poitevin.org ou par voie postale : 12 rue Joseph-Cugnot 79000 Niort.

Nous vous prions de recevoir nos respectueuses salutations.

Luce Martin, présidente

✂

Je soussigné(e)
donne pouvoir à

..... pour
voter en mon nom lors du conseil d'administration de la Coordination pour la défense du Marais
Poitevin convoqué le vendredi 10 juin 2022 à 20h30.

Fait à lesignature :

L'art. 10 des statuts indiquent :
« Le Conseil est composé de membres délégués par chaque association adhérente à raison d'un membre par association, et de membres élus par le Congrès parmi les adhérents individuels.

« Chaque membre du Conseil dispose d'une voix.

« Les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple et ne sont valables que si un tiers des membres au moins est présent ou représenté.

« Chaque membre individuel ou délégué d'association ne peut détenir à titre personnel plus d'une procuration. »